

AVIS DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO AUX CLIENTS D'ENBRIDGE GAS INC.

Enbridge Gas Inc. a fait une demande de liquidation des soldes de certains comptes de report et d'écart. Renseignez-vous. Donnez votre avis.

Si la demande est approuvée telle quelle, un client résidentiel type d'Enbridge Gas Inc. constatera le rajustement tarifaire unique suivant à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Comptes de la zone de tarification d'EGD (anciens clients d'Enbridge Gas Distribution Inc.)

- **Les clients en achat direct et les clients de la zone de services tarifaire 1** constateront la facturation d'un montant tarifaire unique de 5,01 \$ à compter du 1^{er} janvier 2023.

Zone de tarification d'Union (anciens clients d'Union Gas Limited)

- **Les clients de la zone de services résidentiels tarifaire M1 d'Union Sud** constateront la facturation d'un montant tarifaire unique de 9,34 \$ à compter du 1^{er} janvier 2023.
- **Les clients en achat direct de la zone tarifaire M1** constateront la facturation d'un montant tarifaire unique de 1,91 \$ à compter du 1^{er} janvier 2023.
- **Les clients en achat direct et les clients de la zone de services résidentiels tarifaire 01 d'Union Nord-Ouest** recevront un crédit unique sur facture de 17,33 \$ à compter du 1^{er} janvier 2023.
- **Les clients en achat direct et les clients de la zone de services résidentiels tarifaire 01 d'Union Nord-Est** constateront la facturation d'un montant tarifaire unique de 7,78 \$ à compter du 1^{er} janvier 2023.

Les autres clients, y compris les entreprises, pourraient également être concernés.

En vertu du mécanisme de partage des gains approuvé par la Commission, Enbridge Gas Inc. est tenue de partager avec ses clients tout bénéfice qui dépasse de 150 points de base le rendement des capitaux propres approuvé par la CEO. Enbridge Gas Inc. affirme que ses bénéfices pour l'exercice 2021 étaient inférieurs au seuil de 150 points de base et, par conséquent, elle ne propose pas de partager les bénéfices avec ses clients.

LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) tiendra une audience publique afin d'étudier la demande d'Enbridge Gas. Au cours de cette audience, qui pourrait être une audience orale ou écrite, nous examinerons les bénéfices d'Enbridge Gas pour l'exercice 2021 et les soldes des comptes de report dont la liquidation est demandée. Nous entendrons également les questions et arguments des personnes qui se sont inscrites pour participer (appelées « intervenants ») à l'audience de la CEO. À l'issue de cette audience, la CEO prendra une décision quant à l'approbation de la demande d'Enbridge Gas de liquider les soldes des comptes de report.

La CEO est une agence publique indépendante et impartiale. Les décisions que nous prenons visent à servir au mieux l'intérêt public. Notre objectif est d'encourager le développement d'un secteur de l'énergie efficace et financièrement viable, afin d'offrir des services énergétiques fiables à un prix raisonnable.

RENSEIGNEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informé au sujet de cette requête et de participer au processus.

- Vous pouvez examiner la requête d'Enbridge Gas sur le site Web de la CEO dès maintenant.
- Vous pouvez déposer une lettre de commentaires qui sera prise en compte au cours de l'audience.
- Vous pouvez participer à titre d'intervenant. En tant qu'intervenant, vous pouvez poser des questions sur la demande de Enbridge Gas et présenter les raisons pour lesquelles la CEO devrait approuver la demande de Enbridge Gas. Inscrivez-vous avant le **8 juillet 2022**, faute de quoi l'audience aura lieu sans votre participation et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente affaire
- Vous pourrez consulter la décision rendue par la CEO à l'issue de la procédure ainsi que les motifs de sa décision sur notre site Web.

La CEO envisage d'accorder dans la présente affaire une attribution des dépens conformément aux Directives de pratique d'attribution des dépens, et seulement en ce qui concerne les éléments suivants :

1) L'examen des comptes de report et d'écart suivants :

Comptes de la zone de tarification d'EGD (anciennement Enbridge Gas Distribution Inc.)

- Compte de report pour l'entreposage et le transport
- Compte de report des services transactionnels

- Compte d'écart lié au gaz non comptabilisé
- Compte d'écart égalisé de l'utilisation moyenne
- Compte de remise différée
- Incidence de la transition du compte de report des changements comptables
- Compte d'écart pour l'évaluation des coûts de la CEO
- Compte de report des coûts d'accès – Dawn

Comptes de zones de tarification d'Union (anciennement Union Gas Limited)

- Compte de report pour l'optimisation du transport en amont
- Compte d'écart lié aux coûts de la demande non absorbée
- Stockage à court terme et d'autres services d'établissement de bilan
- Compte de report pour la consommation moyenne normalisée
- Compte d'écart pour la compensation des reports
- Compte d'écart pour l'évaluation des coûts de la CEO
- Compte de report des coûts du projet Parkway West
- Compte de report des coûts du projet du compresseur de Lobo D, Bright C et Dawn H
- Compte de report des coûts du projet de renforcement Panhandle
- Compte d'écart lié au volume de gaz non comptabilisé
- Compte d'écart lié au prix du gaz non comptabilisé

Comptes d'Enbridge Gas Inc.

- Écart de taxe – attribution accélérée des coûts d'immobilisations – Enbridge Gas Inc.
- Compte de report des coûts d'exploitation de la planification intégrée des ressources

- 2) L'examen des bénéfices de l'exercice 2021 d'Enbridge Gas Inc., les calculs de partage des bénéfices et la fiche de pointage du rendement de l'exercice 2021.
- 3) L'examen de la méthodologie pour allouer et liquider les soldes des comptes de report et d'écart.

EN SAVOIR PLUS

Les tarifs proposés sont relatifs aux services de distribution de Enbridge Gas. Les rajustements de facturation mentionnés ci-dessus apparaîtront sur une ligne distincte sur votre facture d'électricité. Le numéro de référence pour ce dossier est **EB -2022-0110**. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette audience, sur les démarches à suivre pour déposer une lettre, participer en tant qu'intervenant ou pour consulter les documents relatifs à cette affaire, veuillez sélectionner le numéro de dossier **EB -2022-0110** dans la liste sur le site Web de la CEO : <https://www.oeb.ca/fr/participez/applications/requetes-tarifaires-en-cours>. Pour toute question, vous pouvez également communiquer avec notre centre d'information du public au 1 877 632-2727.

AUDIENCES ORALES OU AUDIENCES ÉCRITES

Il existe deux types d'audiences à la CEO : les audiences orales et les audiences écrites. Enbridge Gas a demandé une audience écrite. La CEO décidera ultérieurement de traiter l'affaire par voie d'audience orale ou écrite. Si vous estimez qu'avoir recours à une audience orale serait nécessaire, vous pouvez écrire à la CEO pour lui présenter vos arguments d'ici le **8 juillet 2022**.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Toutefois, votre numéro de téléphone, votre adresse de domicile et votre adresse électronique ne seront pas rendus publics. Si vous représentez une entreprise, tous les renseignements de l'entreprise demeureront accessibles au public. Si vous participez à titre d'intervenant, tous vos renseignements seront rendus publics.

Cette audience sur les tarifs sera tenue en vertu de l'article 36 de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O. 1998, chap. 15 (annexe B).



Ontario
Energy
Board | Commission
de l'énergie
de l'Ontario